

DETECTION BASKET BALL SPORT ADAPTE JEUNES

Gymnase Saint Sulpice la Forêt - 54 rue Naise

MARDI 15 OCTOBRE 2019

Cette journée est organisée par le Comité Départemental Sport Adapté d'Ille et Vilaine en partenariat avec l'IME le Baudrier de Saint Sulpice la Forêt.

Cette rencontre est destinée aux jeunes en situation de handicap mental et/ou psychique de l'Ille et Vilaine de 14 à 20 ans. Des ateliers de différents niveaux ou rencontres amicales seront proposés. Cette journée permettra de réaliser deux détectations de jeunes joueurs et joueuses pour composer les équipes départementales masculine et féminine 16-20 ans et participer à la 3^{ème} édition de la Coupe Nationale Espoirs Basket Ball Sport Adapté prévue en Loir-et-Cher du 03 au 05 décembre 2019.



INSCRIPTIONS : Merci de remplir la fiche jointe

Pour participer, il faut être licencié au Sport Adapté (Cf. FICHE EXPLICATIVE LICENCES) :

- soit, la personne est licenciée à l'année pour 2019/2020 (Possibilité de prendre des licences annuelles auprès du Comité Départemental ou un club FFSA)
- soit la personne vient ponctuellement à nos rencontres et prend une licence à la journée (limitée à 3 dans la saison sportive) - certificat médical obligatoire.

Inscriptions et renseignements:

Maëlle MONNIER – C.D Sport Adapté 35

Tel : 02.99.54.67.63 / 06.87.02.74.22

Mail : sportadapte35@gmail.com

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA JOURNEE

- **10h** : Accueil des établissements / clubs et accès aux vestiaires
- **10h30** : Echauffement et Ateliers sportifs
- **12h15** : Pique-Nique dans les gradins (prévoir son repas)
- **13h15** : Rencontres Amicales
- **15h15** : Remise des diplômes et goûter
- **15h30** : Fin de la journée



FICHE D'INSCRIPTION

Basket Ball Sport Adapté Jeunes – Mardi 15/10/19 St Sulpice la Forêt

A retourner avant le **Vendredi 11/10/2019** au plus tard par mail sportadapte35@gmail.com

Etablissement / Club :

Adresse établissement :

Responsable de l'inscription :

Tel :/...../...../...../..... Mail :@.....

RAPPELS :

- GRATUIT – pas de frais d'inscriptions
- Pour les non licenciés : certificat médical obligatoire
- Possibilité de prendre des licences annuelles – Nous contacter pour plus de renseignements

Merci d'indiquer les personnes participant à cette journée :

	Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date de naissance	N° licence (si licencié)	Pratique Basket en club (Oui/Non)
1				/ /		
2				/ /		
3				/ /		
4				/ /		
5				/ /		
6				/ /		
7				/ /		
8				/ /		
9				/ /		
10				/ /		

Nombre d'accompagnateurs : ...

FICHE EXPLICATIVE LICENCES

Pour pouvoir participer aux différentes activités sportives relevant du Sport Adapté, il est nécessaire de prendre une **Licence FFSA**.

Si vous souhaitez prendre des licences à l'année mais que vous n'avez pas d'associations dans votre établissement ou à proximité, vous pouvez les prendre auprès du Comité Départemental ou des clubs affiliés au Sport Adapté du 35.

Tarifs licences 2019/2020 :

❖ Licences annuelles (hors assurance) :

- Licence adulte (18 ans et +) : 34€
- Licence jeune (- 18 ans) : 29€

❖ Assurances :

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie MAIF), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire.

Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club Sport Adapté, du comité, de la ligue et de la fédération.

- Tarif RC : 0,95 €
- Tarifs individuelle accident B1 : 2€ ; B2 : 5€ ; B3 : 11€

❖ Licences à la journée :

- Licence d'un jour : 5€ (à prendre obligatoirement auprès du CDSA 35)

Le titulaire de la licence d'un jour bénéficie de la couverture assurance / assistance. Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé. (Pratique des sports en loisir et activités motrices - des stages de découverte et d'initiation)

Modalités :

Un même sportif ne peut prendre plus de 3 licences d'un jour sur l'année

Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.

❖ Certificat médical

- **Pratique en compétition ou en loisir** : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 1 an**, est obligatoire lors d'une demande de licence.
- **Licence d'un jour**, certificat médical **datant de moins d'un an**
- Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
- Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral (nous le demander si besoin)

Autorisations de prises de vues :

Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Il est du devoir de chaque association ou établissements spécialisés d'en informer les sportifs et leurs parents ou tuteurs. Le C.D.S.A. 35 ne pourra être tenu responsable de la diffusion d'image non souhaitée par un sportif, ses parents ou tuteurs.